

## ANALYSE - Comment les assureurs combattent la loi Hamon

jeudi, 27 mars 2014



Notre confrère *Marianne* vient d'accoucher d'un très intéressant dossier baptisé «*Qui dirige vraiment la France ?*». Au détour de l'article «*Les lobbies à l'assaut du pouvoir*», on y découvre les récents efforts –vains pour l'instant– que les assureurs ont déployés pour éviter de voir la fameuse "Loi Hamon" entraver leurs habitudes. Mais ils n'ont pas vraiment dit leur dernier mot : les supporters du "libre choix", qui reste encore à mettre en scène, vont être intéressés...

Que nos lecteurs carrossiers ne s'emballent pas trop vite : l'article de *Marianne* ne s'intéresse pas directement au "[libre choix du réparateur](#)" mais à cet autre aspect de la loi qu'est la «*résiliation intemporelle*» des contrats d'assurance, c'est-à-dire la possibilité de changer d'assureur à tout moment. Mais au moins l'article de l'édition du 21 mars dernier de *Marianne* permet-il de mieux comprendre

pourquoi et comment Razzy Hammadi, député de Seine-Saint-Denis et rapporteur du texte en question, est allé jusqu'au bout de son bras de fer avec les assureurs. Et ce faisant, du dossier connexe qui intéresse l'après-vente : le dit libre choix...

### **Faire "social"**

Le pourquoi du jusqu'au-boutisme gouvernemental d'abord. En ces temps où le gouvernement cherche vainement un soutien populaire, il fallait, pour des raisons de "lisibilité consumériste", trouver une proposition emblématique qui puisse incarner une coloration sociale.

*«François Hollande, mal dans son rôle de "M. Impôts", a confié à [Benoit Hamon] la mission de redonner des couleurs, fût-ce symboliquement, au pouvoir d'achat»,* explique Daniel Bernard, le journaliste rédacteur de l'article. C'est la réduction des *«dépenses contraintes»* qui a été désignée ; et parmi ces contraintes, les primes d'assurance obligatoires ont été élues comme cause législative. On comprend dès lors mieux pourquoi Razzy Hammadi, député de Seine-Saint-Denis et rapporteur du texte, n'a rien cédé tout au long des débats sur le sujet. Jusqu'à faire craindre aux supporters du libre choix qu'il ne soit abandonné par le gouvernement pour faire passer la pilule de la résiliation intemporelle des contrats (voir [«le libre choix arrive renforcé devant l'Assemblée Nationale»](#)).

### **«Ils ont tout essayé»**

C'est maintenant au "comment" du jusqu'au-boutisme gouvernemental que s'intéresse D. Bernard. Évidemment, les assureurs ont déclenché des contre-feux tous azimuts, forts du poids de leur légitimité financière que rappelle *Marianne* : les adhérents de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) qu'ils ont envoyée en pompier durant de longs mois, représentent *«180 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1 860 milliards d'euros d'actifs et 200 000 salariés»*.

Un proche de Benoit Hamon l'a confié au journaliste de *Marianne* : *«Ils ont tout essayé»*. Stigmatisation des risques inhérents au texte de loi devant des journalistes influents, mobilisation d'élus conviés à de confortables *«réunions pédagogiques»*... Les lobbyistes des assureurs sont même remontés jusqu'à Emmanuel Macon, secrétaire général adjoint de l'Élysée, en charge *«du confort moral des chefs d'entreprise»*, croit savoir *Marianne*. *«le résultat [a été] magnifique, conclut le journaliste ; sans tarder, les graphiques distribués par la FFSA [ont servi] immédiatement de supports à de brillants articles des Echos ou de lettres spécialisées. Sans attendre, les arguments de la FFSA, jamais stupides, [ont trouvé] aussi des porte-parole dans les commissions parlementaires.»*

L'objectif était évidemment d'alimenter un procès en infamie économique : *«réglementation superflue dictée par des bureaucrates en quête d'existence, augmentation artificielle des coûts, notamment pour les jeunes conducteurs, pertes d'emplois et de revenus en France»*, liste le journaliste. Une loi Hamon inique donc, susceptible de faire peser un *«risque systémique»* sur l'économie générale du pays. *«Risque systémique»* : le même terme employé lorsque le monde craignait que la crise financière de 2008 ne terrasse l'économie mondiale. Rien que ça...

Mais à lobbyiste, lobbyiste et demi. Le groupe de pression concurrent, celui des assureurs low-cost en mal de croissance sur un marché français verrouillé, a poussé un pion opportun. Le 4 juin dernier paraissait un sondage réalisé par TNS-Sofres à la demande de *«L'olivier Assurances»* (un des low-cost en question). Il a permis au gouvernement de construire une digue suffisamment résistante. Car [selon l'étude d'opinion](#), les jeunes et les faibles revenus sont favorables à cette *«résiliation intemporelle à 89% chez les*

*18-24 ans et à 88% chez les CSP (NdlR : Catégories Socio-Professionnelles) les plus modestes !» Pour Marianne, «la bataille de l'opinion publique était perdue par la FFSA». Et un peu plus de six mois plus tard, la loi était votée en l'état.*

**Libre choix : mêmes effets, même cause...**

Pourquoi l'histoire intéresse-t-elle les tenants du libre choix ? Parce qu'une fois le combat législatif perdu, Razzy Hammadi souligne dans l'article que *«les grands assureurs sont alors passés à la "phase 2"», délicieusement dénommée «sécurisation du dispositif législatif». [...] Sous couvert d'efficacité [du nouveau texte], ils [ont cherché] à complexifier la procédure, de manière à la vider de son effet».*

Transmis aux organisations syndicales concernées par la future rédaction de l'arrêté qui doit mettre en musique l'application du libre choix. Derrière chaque mot, il y aura un assureur "complexifiant" qui veillera à rendre la partition dissonante.

Mais ça, les défenseurs des carrossiers le savent déjà...

---

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite